

L'RNA JOIE

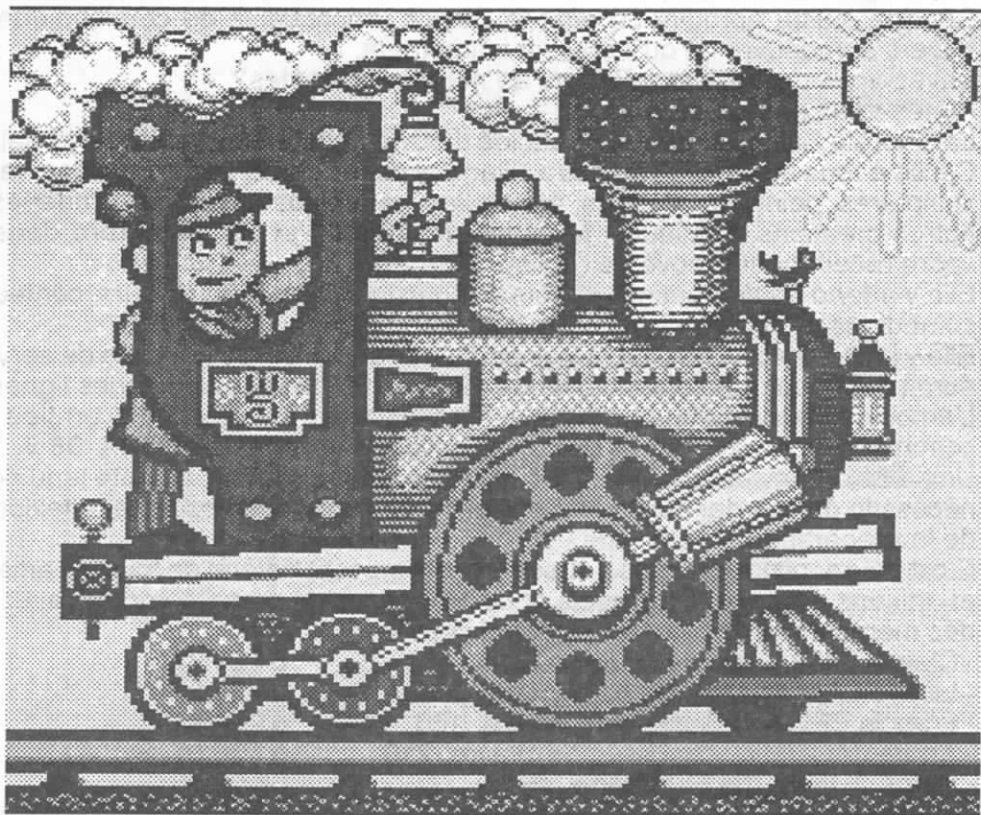
N° 250 du
6 juin 1998
26^e année

Feuilleton d'info mensuel publié pour les Ernageois avec l'aide de l'a.s.b.l. Ernage Animation.

Editeur responsable : José JACOBS, drève de Linoy, 6 - 5030 Ernage.

Mise en page et impression : Roland VANHAUWAERT.

Distribution : Eugène DEHOX, Colette & Serge JORIS, Georgette & Robert NOEL,
Elisabeth LACROIX, Marie-Christine SCHÜMMER, Marie-Thérèse & Roland THOMAS.



Ce petit journal est le vôtre. Son contenu dépend de vos articles qui, pour le prochain numéro, doivent nous parvenir avant le 20 du mois courant.

Paraît le premier samedi du mois, sauf au mois d'août.



EXPRESSIONS 98

Sainte Cécile, comme tout le monde le sait, est la patronne des musiciens.

Combien de fanfares et de chorales ne portent-elles pas son nom?

... sauf la chorale d'Ernage, bien entendu, qui s'appelle « Saint Barthélemy ». Mais cela n'empêche pas les chanteuses et chanteurs de notre chorale de fêter dignement, chaque 22 novembre, la Sainte Cécile.

Si la musique est incontestablement un des modes d'expression artistique les plus conviviaux, toutes les autres formes de création ont également pour finalité le partage d'une émotion.

Chaque artiste éprouve en effet le besoin irréprensible de communiquer à travers son oeuvre ce qu'il ressent intimement.

Savez-vous qu'il existe à Ernage de nombreux artistes?

N'êtes-vous pas un de ceux-ci?

La Chorale Saint Barthélemy a décidé d'ouvrir cette année la fête de la Sainte Cécile à tous les artistes de notre village et de les inviter à venir exposer leurs sculptures, peintures, dessins, aquarelles, céramiques, poteries, broderies et autres créations plastiques, **le week-end des 21 et 22 novembre** dans le cadre récemment rénové de l'église d'Ernage.

Elle y attend également nos chanteurs, musiciens, poètes, diseurs, conteurs, comédiens et danseurs.

Elle y invite encore tous les autres artistes et artisans que le scribe de service aurait malencontreusement omis de mentionner dans ces quelques lignes.

L'ambition des initiateurs de cette manifestation est d'en faire un lieu de communication artistique, d'où son appellation « **EXPRESSIONS 98** ».

Une telle organisation ne peut se faire dans la précipitation, compte tenu de la nécessité d'accorder aux exposants et participants le temps de la réflexion et de la préparation.

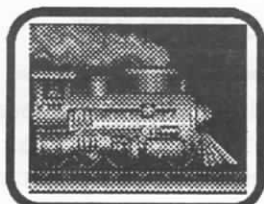
C'est pourquoi nous tenons à susciter dès à présent l'intérêt de tous les artistes et artisans ernageois, auxquels nous proposons de prendre contact avec un des membres de la Chorale, et parmi ceux-ci :

- | | |
|---|----------|
| - Claire FANNA, rue de l'Europe, 214 | 61 29 86 |
| - Liliane LARDINOIS, rue de l'Europe, 214 A | 61 34 53 |
| - Francis FELIX, chaussée de Wavre, 166 | 61 04 91 |
| - André JACQMIN, chaussée de Wavre, 215 | 61 20 07 |
| - Serge JORIS, rue E. Labarre, 45 | 61 09 68 |

Ils seront ravis de partager vos projets et de vous réserver un espace ou un moment à « **EXPRESSIONS 98** »

« **EXPRESSIONS 98** » est placé sous le patronage de L'ASBL ERNAGE ANIMATION.

Pour la Chorale Saint Barthélemy,
Francis FELIX



Horaires des trains à partir de la gare d'Ernage du 24/5/98 au 29/5/99

Vers Ottignies du lundi au vendredi

4h43 - 5h20 - 6h26 - 6h51 - 7h26 - 7h59 - 8h26 - 8h56 - 9h56
10h56 - 11h56 - 12h56 - 13h56 - 14h56 - 15h56 - 16h23 (supprimé
pendant les congés & les vacances scolaires) - 16h56 - 17h56 - 18h56
19h56 - 20h56 - 21h56 - 22h56

vers Namur du lundi au vendredi

5h15 - 6h05 - 7h05 - 7h36 (supprimé pendant les congés & les vacances
scolaires) - 8h05 - 9h05 - 10h05 - 11h05 - 12h05 - 13h05 - 14h05
15h05 - 16h05 - 16h30 - 17h10 - 17h35 - 18h12 - 19h05 - 20h05
21h05 - 22h05 - 23h05

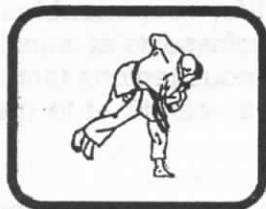
vers Ottignies les Samedis , Dimanches & jours fériés .

7h56 - 9h56 - 11h56 - 13h56 - 15h56 - 17h56 - 19h56 - 21h56

vers Namur les Samedis , Dimanches & jours fériés .

7h04 - 9h05 - 11h05 - 13h05 - 15h05 - 17h05 - 19h05 - 21h05

LOUIS.



INTER GEMBLOUX WAVRE section ERNAGE

**MERCREDI 24 JUIN
dernier cours de la saison JUDO 1997-1998.**

Nous vous invitons à nous rejoindre à 18h30 à la salle La Concorde.
Nos judokas seront fiers de vous présenter leur programme.
Vous pourrez apprécier ce sport si peu médiatisé et qui mérite pourtant d'être
mis en évidence de par tout ce qu'il peut apporter, tant sur le plan physique
que mental, à tous ses pratiquants.
Nos " tout-petits " montreront aussi que le tatami ne leur fait pas peur et qu'à
moins de 6 ans, on sait déjà ce que JUDO veut dire.
Venez nombreux découvrir notre sympathique groupe..... en plus, c'est
gratuit !•

M.L.



VACANCES – SPORTS – NATURE

Nous ne voulons pas faire de politique, ni porter d'accusations ou de jugements et surtout pas de publicité, nous voulons simplement exprimer nos sentiments.

Comme vous, nous faisons partie d'une majorité (adultes, parents, grands-parents) et, comme vous, nous subissons des événements que nous ne comprenons pas et qui nous révoltent.

Ce qui nous différencie un peu, c'est que, par le biais des cours de judo ou de nos camps de vacances, nous côtoyons des enfants et des jeunes. Nous aimons ce que nous faisons et nous en sommes fiers. Nous poursuivons un but, nous défendons un idéal, nous croyons fermement en certaines valeurs. Combien de temps, encore, allons-nous jouir de la confiance des gens ? Nous n'avons que notre parole ou notre bonne mine pour prouver notre honnêteté.

Bravo Messieurs Dutroux, Nihoul, Derochette et autres pervers de toute nature et tout milieu !

Vous avez détruit, blessé, tué, saccagé. Vous n'avez fait que du mal. Vous avez créé une psychose et vous n'en éprouvez aucun remords.

Pendant ce temps, nous, moniteurs sportifs, responsables de mouvements de jeunesse, éducateurs, instituteurs, professeurs et autres qui ne faisons pas partie de cette catégorie d'individus, nous tentons tant bien que mal de poursuivre nos activités avec la même volonté et le même enthousiasme.

Nos enfants, nos jeunes auront toujours besoin d'éducation, de sports, de loisirs et notre pays aura toujours besoin de gens capables d'assumer ces tâches.

Vous, les parents et les familles, vous devez aider et encourager ces gens intègres et loyaux. Et tous ces jeunes qui, maintenant, apprennent un métier qui les amènera plus tard à côtoyer des enfants, ils ont aussi besoin de votre confiance et de votre soutien.

Rien n'est jamais perdu, il faut toujours se battre et surtout y croire...

M. Christine LAMPROYE-NOËL.



V.S.N. UN NOUVEAU VISAGE

Pour la sixième fois, du 1^{er} au 10 juillet prochain, nous vivrons 10 jours de belles aventures en Ardenne.

Si nos objectifs restent les mêmes, notre équipe s'est modifiée au cours des années et surtout, s'est consolidée.

Nous vous présentons nos animateurs, leur profil, leurs motivations, leurs capacités et leurs fonctions.

Mickaël HENNEQUIN 24 ans

- gradué en sylviculture et environnement
- guide nature auprès de la Région Wallonne
- formateur de moniteurs patro et brevets divers.
- animateur principal du camp " tentes-graçons ".

Steve PAINTER 24 ans

- guide nature auprès de la Région Wallonne
- Gradué en sylviculture et environnement
- Formation d'animations.
- animateur principal du camp " tentes-filles ".

Sébastien DUTILLEUX 20 ans

- Moniteur Patro
- Formations diverses en animation.
- animateur du camp " tentes-garçons ".

David GERARD 21 ans

- Moniteur Patro
- Formations diverses en animation.
- animateur du camp " tentes-garçons ".

Christophe STOKARD 22 ans

- Formation d'animateur sportif
- Etudiant à l'Institut St Berthuin à Malonne
- 2^{ème} année " instituteur ".
- animateur du camp " maison ".

Mathieu HALLUENT**20 ans**

- Formation d'éducateur socio-culturel
- Etudes en cours et spécialisation "maternelle"
- animateur du camp "maison".

Xavier REMACLE**23 ans**

- Animateur sportif – football-
- Etudiant à l'Institut St Berthuin à Malonne-
- 2^{ème} année "instituteur".
- animateur du camp "maison".

Gwenaëlle MOBE**22 ans**

- Formations diverses en animation
- Secouriste.
- animatrice du camp "tentes-filles".

Leslie FRANCOIS**23 ans**

- Formations diverses en animation
- Etudiante à l'Institut Berthuin à Malonne
- 3^{ème} année "institutrice".
- animatrice du camp "maison".

Sarah LECLERCQ**18 ans**

- Animatrice de mouvement de jeunesse
- Guide.

La direction est confiée à **Marc LAMPROYE**, chef de camp et à **Jérôme DUFRASNE**, chef de camp adjoint.

A l'intendance, nous trouverons **M. Christine NOEL** aidée de **Yasmine** et de **Viviane**, tandis que toute la maintenance est assurée par **André**.

Cette équipe a été choisie pour procurer aux enfants, 10 jours de détente, d'amusement et aussi pour assurer leur sécurité et leur bien-être.

Quelques places sont encore disponibles, vous pouvez encore nous rejoindre et partager nos aventures.

Renseignements et inscriptions :

Marc LAMPROYE
Jérôme DUFRASNE

— Weillen 082/69.96.65
— Ernage 081/61.06.12.



PAROISSE SAINT-BARTHELEMY

A ERNAGE

HORAIRE DES OFFICES ET INTENTIONS DES
MESSES DOMINICALES

Dimanche 7 juin (Fête de la Ste Trinité) à 10h45

° André DEFRENNE ° Auguste GERMAIN et Gertrude FELTZ ° Joffre LACROIX, Véronique DEPIREUX et Jean BRICHART ° Défunts des familles DELOOZ-BERGER-PIERARD

Dimanche 14 juin (Fête du St Sacrement) à 10h45

° Bernard LARDINOIS ° Juliette DUJARDIN, Mathilde DUJARDIN et Gérard STOQUART ° En l'honneur de Ste Rita ° Défunts des familles CHAMPAGNE-LEONARD

Dimanche 21 juin à 10h45

° Auguste AGENOR et Zoé GOOSSENS ° Andrée ROBERT ° Défunts des familles BASSINNE-MANDELAIRE-GRANDHENRY-PIREAUX
° Défunts des familles LABAR-MARCHAL

Dimanche 28 juin à 10h45

° Julia DEGREEF ° Isidore DEPIREUX et Elisabeth VLEMINCK ° François RAYMAKERS
° En l'honneur de Notre-Dame des Affligés

Dimanche 5 juillet à 10h45

° Ernest JACQMIN ° Joffre LACROIX, Véronique DEPIREUX et Jean BRICHART ° Georgina MERCIER ° En l'honneur de Ste Adèle.

* * *

Toute modification sera annoncée au cours de l'office du dimanche précédent.
Pour rappel : il y a toujours à l'école gardienne, une animation pour les enfants à la messe de 10h45 et une garderie pour les tout petits.

Le prêtre responsable de la paroisse est Monsieur Jean-Luc DEPAIVE, Administrateur. Pour le contacter : tél. 60.15.65.

Le n° d'appel de Monsieur l'abbé Jacques VILLERS, Doyen de Gembloux, est le 61.32.61 et celui de Monsieur Hervé VANDEPUTTE, Président du Conseil de Fabrique : le 61.01.27.

Eugène DEHOUX.



LE FOLKLORE DANS NOTRE REGION

Par L'abbé TOUSSAINT Joseph

(suite et fin)

IV. LA VIE RELIGIEUSE

Dans ces paragraphes, notre intention n'est pas de relever toutes les manifestations de la vie religieuse. Nous nous attacherons seulement à souligner certaines pratiques, souvent abusives, du culte des saints. Nous mentionnerons aussi l'une ou l'autre survivance du paganisme.

Le culte des saints guérisseurs

C'était surtout en faveur des enfants que l'on invoquait certains saints, réputés pour préserver ou guérir d'une maladie bien particulière.

Ainsi, pour lui fortifier les reins, on plongeait le bébé dans la fontaine de Saint-Germain, où parfois on jetait une chemise. Afin de lui enlever les coliques, ne convenait-il pas de faire célébrer une messe en l'honneur de saint Agrapau dans l'église de Walhain-Saint-Paul ? Faut-il lui faciliter la dentition ? Rien de tel que de lui passer au cou un petit ruban en velours bleu, bénit en l'honneur de saint Ghislain. S'agit-il de le préserver des convulsions ? Un collier de graines blanches, bénit dans l'un ou l'autre sanctuaire, fait l'affaire.

Mais on recourait parfois à des pseudo-remèdes, dans lesquels la religion n'avait rien à voir. Par exemple, on aidait l'enfant dans sa croissance, en plaçant sur sa poitrine un petit sac dans lequel étaient enfermés des cloportes, jusqu'à ce que pour ces bêtes mort s'ensuive !

Bien entendu, l'intercession de certains saints était aussi demandée, quand il s'agissait d'adultes.

On priait sainte Apolline, lorsqu'on souffrait des dents. La raison en était qu'à cette martyre toutes les dents avaient été arrachées par le bourreau. Aussi était-elle représentée portant une tenaille qui serrait une dent. On se procurait de l'eau bénite en son honneur dans l'église Saint-Loup à Namur. On l'invoquait aussi dans l'église du Finistère à Bruxelles, à la Sainte-Croix de Liège, en l'église Saint-Jean à Borgerhout près d'Anvers et ailleurs.

Mais pour calmer une rage de dents, d'autres moyens étaient d'usage courant. Telle la récitation de cinq Pater et de cinq Ave pendant la consécration de la messe. Telle aussi la mise en poche d'une nouvelle et minuscule pomme de terre ! Une dent tombait-elle ? Vite, on la jetait au cimetière. Ainsi la retrouverait-on au jugement dernier. Quelle singulière conception de la résurrection des corps supposait pareille pratique !

Mais d'autres que des saints étaient réputés comme guérisseurs. Certains

hommes prétendaient détenir un fluide ou connaître des formules propres à combattre le mal sous tous ses aspects. Souffrait-on d'une brûlure ? On appelait un de ces charlatans. Il se penchait sur la partie blessée en donnant cet ordre : « Feu, perds ta chaleur, comme Judas perdit sa couleur le jour où il trahit son divin maître au jardin des Oliviers ». Puis, il traçait un signe de croix et soufflait sur la brûlure. Parfois, il prescrivait au patient la récitation de cinq Pater et de cinq Ave, en l'honneur des cinq plaies de Notre-Seigneur. Comme on le voit, il ne manquait pas de mêler la piété à ses pratiques.

En cas de brûlure ou de zona, on utilisait aussi de l'huile de saint Laurent : on la bénissait dans l'église de Sombreffe, à Saint-Nicolas de Namur, dans la collégiale de Huy, à Saint-Gudule de Bruxelles.

Au reste, pour « clouer » une maladie, il suffisait de ficher un clou dans certains arbres. C'était le privilège du vieux peuplier, de 5 m 65 de circonférence à hauteur d'homme ; qui s'épanouissait jadis près de la ferme de Falnuée (Mazy). On espérait également se défaire d'un mal, en le passant à un autre, au mépris des lois de la charité. Ainsi, éprouvait-on quelque douleur à la main ou au pied ? On touchait ce membre au moyen d'une pièce de monnaie. Puis, on jetait cet argent dans le bénitier de l'église. Celui qui le prenait héritait du mal

...

La sorcellerie

Au XIX^e s., la croyance aux sorciers et aux sorcières était restée vivace. Que ne racontait-on pas sur ces personnes ? Elles voyageaient la nuit. Elles faisaient danser les tables et les chaises. Elles effrayaient les gens. Elles touchaient des enfants pour les faire s'étioler et mourir...

A la messe, ne tournaient-elles pas le dos au prêtre quand il invitait les fidèles à la prière ? Ne sortaient-elles pas de l'église les dernières ? Aussi les gens leur jouaient-ils de vilains tours. A la porte de l'édifice sacré, ils obstruaient le trou de la serrure avec de la terre bénite prise au cimetière. Ainsi, ils les empêchaient de s'échapper par cette ouverture. Telle était la coutume à Beuzet, lors des enterrements.

A Isnes et à Lonzée, on croyait aux « grimencieux » (grimaciers). Il s'agissait de sorciers, dont il y avait lieu de se méfier particulièrement. Parfois on les entendait mélanger les grains dans les greniers. Mais, à condition de ne pas être dérangés, ils remettaient tout en ordre pour le lendemain. Au contraire, alliez-vous voir ce qu'ils tramaient au-dessus de vos têtes ? Vous trouviez froment, seigle, avoine, toutes les céréales jetés pêle-mêle, au point qu'un tri en devenait impossible. Les « grimencieux » affectionnaient aussi de se revêtir d'un linceul. Ils se tenaient à quatre pattes. Ils portaient un masque, représentant une tête de mort munie de dents. Ils étaient encadrés de chandelles allumées. Pour mieux effrayer les passants, ils agitaient une sonnette.

De vieilles femmes, aux paupières rouges, aux joues flasques, à l'allure excentrique, étaient facilement prises pour des sorcières. Il en advenait souvent

de même des accoucheuses. C'était surtout pour écarter les sorcières que les gens plaçaient de petites croix de cire, bénites à la Chandeleur, aux chambranles des portes et sur la cheminée.

Les nutons

D'après la légende, les nutons sont des êtres à la fois humains et divins. De ce fait, ils s'apparentent aux héros de la mythologie. On les décrit comme petits, trapus, noirs, velus, mais généralement invisibles. Ils habitent les grottes, les trous de rocher. Génies bienfaisants, ils aiment à rendre service aux hommes. Aussi, quand on les attire au moyen d'une récompense consistant en pain, lait, lard ou autre nourriture, ils viennent la nuit raccommoder les n-armites, aiguïser les faux, rentrer les récoltes ... Leurs femmes se font lavandières.

On assurait qu'il s'en trouvait à l'abbaye d'Argenton et au château de Golzennes. De ce castel partait, disait-on, un souterrain aboutissant à un pont jeté sur un fossé. Apportiez-vous à cet endroit du linge sale, sans oublier la gratification, vous pouviez le reprendre le lendemain blanchi et repassé !

Les chèvres d'or

En Wallonie, les gens appelaient volontiers les païens des Sarrasins. Un peu partout dans la partie septentrionale du centre de cette région s'élèvent des tours de Sarrasins: non seulement à Gembloux (la tour du Nord), mais à Fieville (la tour de Bierbaïs), à Nil-Saint-Vincent (la tour del Vaux), à Corbais (la tour Griffon), etc. Il existe aussi des châteaux de Sarrasins (par exemple à Hastimoulin, Namur), des églises de Sarrasins (telles celles de Noisieux, d'Andenelle, et même Notre-Dame à Namur). Namur possède son quartier des Sarrasins (formé principalement par la rue Notre-Dame et la place Pied-du-Château). Des silex néolithiques sont parfois appelés pierres des Sarrasins: des scories de fer, «crayats» des Sarrasins. Le diverticulum romain d'Andenelle est qualifié de chemin des Sarrasins.

On racontait que jadis Golzennes avait été une ville de Sarrasins. On colportait aussi le fait qu'au XV^ees., la grosse cloche de Spy avait été enfouie par des voleurs dans une prairie à proximité du château. C'est en la cherchant qu'un habitant de Golzennes, Henri-Joseph Massart, découvrit les fortifications dites des Sarrasins.

Or, la dame Gozinia aurait été païenne. Au moment de l'attaque de son camp, elle aurait enterré son idole, une chèvre d'or. Cette légende repose-t-elle sur quelque fait authentique ? Il n'est pas impossible qu'un missionnaire, de passage à Golzennes, ait renversé une statue païenne et lui ait substitué une représentant saint Pierre.

La chèvre d'or hantait aussi les tumulus, tel celui de Penteville à Cortil, mais à proximité de Grand-Manil.

Au cours des invasions barbares marquant la fin de la période romaine dans notre pays, les habitants ont bien souvent caché leur fortune dans un endroit

qu'ils estimaient sûr. Ils n'ont pas pu toujours la récupérer. La découverte de ces trésors des siècles plus tard a pu donner naissance à la légende de la chèvre d'or, symbolisant cet argent enfoui par les Sarrasins.

Pour s'emparer de la chèvre d'or, il faut découvrir sa cachette, en faisant appel à une personne née un dimanche matin au moment de l'élévation, et sachant manier la baguette de coudrier dont se servent les sourciers. L'endroit connu, il faut effectuer les recherches dans le plus grand silence, la nuit : l'éclairage ne peut se pratiquer qu'au moyen de chandelles bénites à la Chandeleur, car elles seules sont invisibles pour les démons.

Cependant, en certains endroits, la chèvre d'or sort de sa cachette à la Noël au cours de la messe de minuit et gambade dans les alentours. Mais personne n'a encore réussi à s'emparer d'elle.

L'influence de la lune

On croyait que la lune exerçait son influence dans divers domaines. Nous l'avons déjà signalé à propos du sexe de l'enfant à naître. On affirmait, d'autre part, qu'il fallait tuer le cochon et planter les betteraves destinées à fournir de la semence, lorsque la lune en était à son dernier quartier.

Les pronostics du temps

On pronostiquait le temps de l'année en fonction de celui des douze premiers jours de janvier, chacun d'eux correspondant au mois dont il portait le chiffre. Ainsi, voulait-on connaître s'il ferait beau ou mauvais en avril ? Il suffisait de considérer s'il y avait du soleil, de la pluie, du vent, du brouillard ou de la neige le 4 janvier.

FIN



MUTUALITE CHRETIENNE DE NAMUR

SECTION N° 30 A ERNAGE

Permanence : Rue Omer Piérard 124

En juin : les mardis 2 et 16 de 16 à 19 heures

En juillet : les mardis 7 et 21 de 16 à 19 heures

**DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 1998, LA REGLEMENTATION
RELATIVE A L'OCTROI DU REMBOURSEMENT DES SOINS
DE SANTE A ETE PARTIELLEMENT CHANGEE.**

EN VOICI LES PRINCIPALES MODIFICATIONS.

DROITS AUX SOINS DE SANTE ETABLI PAR ANNEE CIVILE :

Comme vous l'avez probablement déjà constaté, le droit annuel aux soins de santé est établi par année civile depuis cette année, alors qu'auparavant, il était établi par année sociale (1^{er} juillet au 30 juin). Cela signifie que, pour octroyer un droit aux soins de santé pour la période du 01.01.98 au 31.12.98, on se base sur les données de cotisations de l'année de référence 1996 (soit

la deuxième année précédant l'année civile en cours). De même pour l'année 1999, il sera fait référence à l'année 1997 et ainsi de suite.

DIMINUTION DU PLAFOND A JUSTIFIER POUR LES TRAVAILLEURS SALARIÉS POUR PROLONGER LEURS DROITS AUX SOINS DE SANTÉ :

La valeur minimale à justifier des rémunérations brutes passe de 249.600 francs pour l'année de référence 1997 à 169.972 francs. Cette mesure permettra donc, à toute une catégorie de salariés, de prolonger leur droit aux soins de santé sans payer de complément de cotisation ou en payant un supplément fortement réduit par rapport aux années antérieures.

ASSOUPPLISSEMENT DES COTISATIONS LEGALES POUR ÊTRE INSCRIT COMME PERSONNE A CHARGE :

- Enfants :

Jusqu'au 31 décembre 1997, les jeunes de 18 à 25 ans devaient fournir soit l'attestation d'allocation familiale, soit une attestation d'études pour rester inscrit en tant qu'enfant à charge des parents. Cette obligation a été supprimée au 1^{er} janvier. Les enfants peuvent donc rester à charge de leurs parents jusqu'à l'âge de 25 ans sans devoir rentrer de justificatif, pour autant qu'ils n'ouvrent pas de droit personnel à la mutualité.

- Ascendants :

Il n'y a plus d'âge minimum pour s'inscrire en tant qu'ascendant (ascendant = parents, beaux-parents). De plus, les 6 mois de cohabitation avec le titulaire préalables à l'inscription ne sont plus requis et la cotisation légale est supprimée.

BONNE NOUVELLE POUR LES TITULAIRES HANDICAPÉS :

La cotisation légale est supprimée au 1^{er} janvier.

STAGE A L'INSCRIPTION :

Certains nouveaux affiliés devaient effectuer un stage de 6 mois à l'inscription. Il s'agissait d'une période d'attente durant laquelle la mutualité ne devait pas intervenir dans la prise en charge des soins de santé. Ce stage est supprimé pour les personnes qui s'affilient pour la première fois auprès d'une mutualité en Belgique. Cette dispense de stage ne sera accordée qu'à la première inscription.

STATUT DES PERSONNES NON-PROTÉGÉES :

Il y a des changements, depuis le 1^{er} janvier 1998, en ce qui concerne le montant des cotisations légales à payer pour les personnes qui étaient inscrites en tant que personne non protégée jusqu'au 31 décembre 1997 et qui étaient redevables d'une cotisation légale. Afin de déterminer le montant de la cotisation, chaque personne concernée recevra une déclaration sur l'honneur à retourner dûment complétée et signée, à la mutualité. Cette déclaration devra reprendre tous les revenus imposables du ménage. Sur base de cette déclaration, la mutualité établira le montant des cotisations légales. Votre mutualité reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire à ce sujet.

Eugène DEHOUX.